



Concours FLEURISSONS LIVRON 2024

Règlement du concours

Article 1 : **Objet du concours**

Le concours de fleurissement est ouvert à tous les habitants de la commune de Livron-sur-Drôme, sauf aux élus et membres du jury.

Ce concours a pour but **d'inviter les habitants de Livron à fleurir leur jardin, leur balcon, leur terrasse ou orner leurs façades au moyen de fleurs naturelles, plantes...etc.**

Ce concours s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement et participe au cadre de vie et à l'image

de la Commune. Ce concours est gratuit. Il est précisé que le terme « fleuris » ne signifie pas « fleurs exclusivement » mais qu'il prend en compte également les arbustes et autres plantes vertes qui pourraient être utilisés pour réaliser la décoration florale concernée.

Article 2 : **Inscriptions et modalités de participation**

Les habitants désirant participer au concours des Maisons fleuries de la ville de Livron doivent s'inscrire **avant le 24 mai 2024**, dans une seule et unique catégorie.

- Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou télécharger le bulletin depuis le site internet de la ville, ou le récupérer directement à l'accueil de la mairie.
- Une fois complété, veuillez le retourner à l'accueil de la mairie.

Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photographie. En participant au concours, ils autorisent l'éventuelle publication des photographies.

Article 3 : Catégories

Ce concours comporte 3 catégories (Les plantations doivent être visibles de la rue)

- **Catégorie 1** : Maison avec jardin
- **Catégorie 2** : Balcon/Terrasse
- **Catégorie 3** : Fenêtre/façade d'immeuble

Article 4 : Critères de sélection et notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivantes :

- Aspect général / propreté
- Densité du fleurissement
- Diversité / choix des végétaux
- Harmonie / contraste / couleurs

Notation : Chaque critère sera noté sur 5 points avec une note maximale de 20 points.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury est composé d'élus, d'un habitant volontaire de Livron et d'un professionnel.

Article 6 : Passage du jury

Le jury procédera à l'évaluation du fleurissement entre le 1^{er} et le 15 juin 2024.

Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury.

En cas d'arrêt interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 7 : Répartition et nature des prix

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix.

Article 8 : Palmarès et remise des prix

A l'issue du passage du jury, un classement sera établi par catégorie.

Celui-ci sera rendu public lors d'une remise de prix. Les participants recevront une invitation. Trois participants seront récompensés par catégorie.

Le jury se réserve le droit d'attribuer 1 ou 2 coups de cœur.

Les habitants inscrits au concours des maisons fleuries acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.